

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.213

Objet

Transfert de l'exploit-  
ation du Centre  
Equestre à la SEMIPAR :  
Approbation des comptes  
au 31-10-1982

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

POUR 18

CONTRE 5

ABSTENTIONS 2

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REQUA LA MAIRIE DE ROYAN  
ROCHEFORT, LE

30 DEC 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le dix sept décembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,  
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,  
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,  
PAPEAU, PELLETIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER  
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Par un courrier en date du 21 Mars 1980, la SOCIETE HIPPIQUE  
ROYAN COTE DE BEAUTE a fait connaître à la ville de ROYAN que, lors de  
son Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 1980, l'Association  
demandait la résiliation du contrat en date du 4 Mai 1968 pour lequel  
la S.H.R.C.B. assurait l'exploitation du Centre Equestre de Maine  
Gaudin, celle-ci ne souhaitant plus poursuivre cette exploitation.

La Ville de ROYAN a accepté de donner suite à cette demande  
et par délibération en date du 19 Février 1982, le Conseil Municipal a  
décidé de confier à la SEMIPAR cette exploitation à effet du 1er  
janvier 1982.

Suite au délai d'approbation et d'obtention de l'autorisation  
de l'O.N.F. le transfert n'a pu être effectif qu'au 1er Novembre 1982.

Il vous est proposé d'approuver le décompte de transfert de  
l'exploitation à la SEMIPAR à cette date.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

- de résilier au 31 Octobre 1982 et dans tous ses effets le contrat en  
date du 4 Mai 1968, passé entre la Ville de ROYAN et la S.H.R.C.B.  
(Société hippique Royan Côte de Beauté).

.../...

- d'approuver le décompte de transfert entre la S.H.R.C.B. et la SEMIPAR arrêté à cette date et dont le solde est débiteur de 77.839,50 F Cette somme sera prise en "report à nouveau" par la SEMIPAR.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits

Ont signé au Registre, MM Les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,



*Pierre LIS*  
Pierre LIS

SOCIÉTÉ HIPPIQUE ROYAN-CÔTE DE BIARRE

COMPTE D'EXPLOITATION  
(période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 82)

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>	
- NOURRITURE CHEVAUX		<u>SUBVENTIONS</u>	
- MARCHANDISES BAR		- jeunesse et sport	22.800,00
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>		- ville de Royan	22.000,00
- Salaires	165.585,68	- Conseil General Encoura- gement Elevage	4.200,00
- Charges sociales	57.719,17		
<u>IMPOTS ET TAXES</u>		<u>COISSATIONS CHEVAUX ET PONEYS</u>	
IFSE		<u>HEURES DE MONTES CHEVAUX ET PONEYS</u>	30.147,00
Entretien petit matériel	13.916,52	dont action instruction contributive aux	
EDF	13.250,99	frais scolaires complémentaires à jeunesse	127.510,00
Honoraires	18.164,29	dont : - juniors	30.302,00
Assurances	4.275,95	- poneys-club	27.940,00
Frais de déplacements	1.657,70	- comités d'entreprise	4.407,00
		écoles	
<u>FRAIS DIVERS DE GESTION</u>			
Publicité	546,89	<u>STAGES ET RANDONNEES</u>	21.025,00
Téléphone - Fournitures de bureau	6.334,15	<u>PENSIONS</u>	158.532,30
Cotisations et divers	15.317,20	<u>CONCOURS ET EXAMENS</u>	7.878,00
Frais financiers	10,17	<u>PRODUITS DIVERS</u>	1.799,36
<u>TOTAL CHARGES PAYEES</u>	408.599,16	<u>RECETTES BAR</u>	39.455,80
<u>CHARGES A PAYER</u>		<u>TOTAL PRODUITS</u>	435.347,46
(annexe jointe)	90.962,44	<u>PERTE D'EXPLOITATION</u>	64.314,14
<u>TOTAL CHARGES</u>	499.561,60		

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
**30. DEC. 1982**  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

VU  
27 décembre 1982  
LE MAIRE  
ROYAN, le  
  
Pierre LIS

Le Président de la S.H.R.C.B  
R. FREDON  


SITUATION DU CENTRE EQUESTRE

DE MAINE GAUCIN AU 01-11-82

RECU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

30. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

A) <u>RESULTAT EXPLOITATION</u>	
1°) PERTE D'EXPLOITATION DU 01-01 AU 31-10-82	: 64.314,14
2°) REPRISE DES PERTES ANTERIEURES	: 13.575,35
3°) SITUATION NETTE = DEFICIT	: = 77.839,50

B) SITUATION TRESORERIE

1°) <u>SOLDES BANQUES :</u>	
- CREDIT AGRICOLE	: + 1.717,04
- CHEQUES POSTAUX	: + 5.005,90
- CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE	: = 5.400,00
2°) <u>CHARGES A PAYER</u>	: = 90.962,94
3°) <u>SITUATION NETTE = DEFICIT</u>	: = 77.839,50

Le Président de la S.F.R.C.B.

R. FREDON



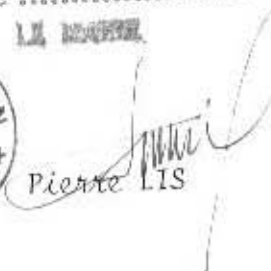
VU

ROYAN, le ...27 décembre...1982

LE MAIRE



Pierre LIS



CHARGES D'EXPLOITATION DE LA S.H.R.C.B. ANTERIEURES AU 31 OCTOBRE 1982 ET RESIANT

A PAYER A CETTE DATE

Cotisations Mutualité Sociale Agricole	3e Trimestre 82	:	46.075,27
	Octobre 82	:	10.060,30
Cotisations A.G.R.R.	3e Trimestre 82	:	3.544,00
	Octobre 82	:	774,00
Cotisation Poney-Club de France		:	400,00
Cotisation Fédération Equestre Française		:	250,00
Taxe Professionnelle 82		:	494,00
FOURNISSEURS :			
NICOLLIN	fact du 31-07-82	:	256,17
MERCIER-VAUVILLE	fact du 22-09-82	:	500,00
MAZIERE	fact du 05-11-82 (livraison de juillet 82)	:	1.500,00
SAUVAGE	fact du 16-11-82 (livraison de juillet 82)	:	85,68
SAUVAGE	fact du 05-10-82	:	58,14
SAUVAGE	fact du 05-10-82	:	45,72
HEYNARD	fact du 03-10-82	:	485,00
COOPERATIVE AGRICOLE	fact du 01-09-82	:	12.307,80
COOPERATIVE AGRICOLE	fact du 17-11-82	:	12.584,40
ASSURANCE LA FRANCE	82	:	1.541,26
			<hr/>
			90.962,44

Le Président de la S.H.R.C.B.

R. FREDON



VU  
ROYAN, le ...27...décembre...1982  
LE MAIRE



Ricette LIS